

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie-Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 2 novembre 2016

PROCES-VERBAL
de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 10 octobre 2016

Le 10 octobre 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie, puis de Monsieur Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des Territoires.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières (+ 1 pouvoir)
M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires (+ 2 pouvoirs)
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA (+ 1 pouvoir)
M. Pierre AMAFROI-BROISAT, représentant des Jeunes agriculteurs
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie
M. Philippe ARPIN, directeur, fédération des chasseurs de Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental (*pouvoir à T. Alexandre*)
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie (*pouvoir à B. Forel*)
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (*pouvoir à B. Mogenet*)
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (*pouvoir à T. Alexandre*)
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

Mme Caroline GARY, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Yann RECOULY, conseil départemental
 M. Philippe LEGRET, DDT, chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Isabelle FORTUIT, SAR, adjointe au chef du service aménagement et risques
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, adjointe à la cheffe de la cellule planification
 Mme Céline FRICHET, SAR, chargée d'études à la cellule planification
 Mme Céline BOCQUET, DDT, SAR, chargée d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

M. Jean-François PICCONE, maire de Pringy, Mme DE DONNO, adjointe à l'urbanisme, et M. Ange SARTORI, cabinet Territoires, (point 1)
 M. Thierry SERMET-MAGDELAIN, adjoint à l'urbanisme et M. Christophe DEVOUASSOUX, cabinet MCC (point 2)
 M. André VITTOZ, maire de La Clusaz et M. Ange SARTORI, cabinet Territoires (point 3)
 M. Pierre BIBOLLET, maire de Thônes et M. Ange SARTORI, cabinet Territoires (point 4)
 M. René GIRARD, maire de Lully, et M. Hervé BURGNIARD, adjoint à l'urbanisme (point 5)
 Mme Martine PERINET, maire de Demi-Quartier et M. Ange SARTORI, cabinet Territoires (point 6)

Rédactrice : Mme Isabelle FORTUIT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Thônes

Ph. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet, tout en formulant une interrogation sur la pertinence de l'inscription dans le PLU de la zone 2 AUH du Plot.

Discussion

Le maire précise que le PLU est issu de la réflexion sur un projet de territoire, menée dès le début du mandat. L'inscription de la zone 2 AU, qui existait déjà dans le PLU annulé, n'a pas fait l'objet d'observation au cours de l'instruction. Elle se trouve à proximité du centre, des commerces et des équipements publics. Thônes joue un rôle de centralité en matière d'équipements publics pour la communauté de communes et une construction importante de logements, notamment collectifs, s'est effectuée. La construction de 170 logements est prévue dans cette zone 2 AU.

La commune présente une topographie difficile de fonds de vallée et le PPR limite les possibilités de construction. Un emplacement réservé est inscrit, dans l'objectif d'éviter le flux de transit dans le centre ville et une étude d'aménagement globale du centre ville est lancée. En parallèle, des espaces ont été rendus à l'agriculture autour des hameaux.

Th. Alexandre souhaitant savoir à quel horizon est prévu l'aménagement de cette zone, le maire indique que celui-ci est programmé à la fin du PLU. L'intention d'aménagement est d'intégrer un équipement public, qui serait relié par une passerelle aux équipements publics déjà existants. A. Sartori précise qu'un projet de renouvellement urbain est également prévu dans le centre ville. Il confirme que cette zone représente un aménagement stratégique pour l'économie du PLU.

B. Mogenet indique que la CASMB est globalement favorable. Il note cependant que de nombreux emplacements réservés sont présents au sein de la zone A, destinés à du stockage de grumes : il juge préférable d'établir des conventions avec les exploitants de façon temporaire.

Le maire indique qu'il ne s'agit pas d'une remise en cause de la vocation agricole des terrains, puisque l'exploitation est temporaire. L'objectif est d'arriver à maîtriser du foncier, de façon à pouvoir trouver un équilibre et pouvoir entrer en négociation avec les exploitants.

M. Delahousse n'a pas d'observations à formuler.

D. Espic souhaite savoir si, sur « le Crêt », des zones constructibles seront conservées. Il lui est répondu que sur les coteaux et les hameaux, seules les dents creuses sont conservées.

A. Sartori précise qu'aujourd'hui des espaces interstitiels, situés au centre des hameaux, deviennent difficilement accessibles pour une exploitation agricole : ainsi, à « La Vacherie ». Il s'interroge sur l'avenir à long terme de ces espaces.

B. Forel souligne la cohérence du choix d'aménagement avec un confortement du centre ville et un rééquilibrage de l'urbanisation entre les coteaux et le centre.

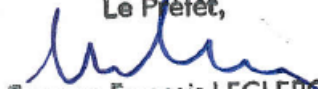
Th. Alexandre propose à la commission un avis favorable, sans réserve.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Thônes arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable.

Le Préfet,

Georges-François LECLERS